

27 mai 2008
Français
Original: anglais

**Dix-huitième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Tegucigalpa (Honduras), 13-17 octobre 2008

Ordre du jour provisoire*

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application par les États de la région des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Mesures prises à l'échelle régionale pour lutter contre le trafic de cocaïne;
 - b) Amélioration de l'échange d'informations et de la coopération opérationnelle aux niveaux interinstitutionnel, transfrontalier et régional;
 - c) Réduction de la demande: le rôle des services de détection et de répression à l'appui de politiques efficaces.
6. Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1). Il est d'usage que les Réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Amérique latine et Caraïbes, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé de distribuer par écrit, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales et les statistiques concernant les tendances nationales du trafic de drogues. En conséquence, les gouvernements sont invités à communiquer à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avant le 15 août 2008, un rapport de deux pages sur les tendances les plus récentes du trafic de drogues dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Après l'adoption de l'ordre du jour, la Réunion établira le calendrier de ses travaux. On trouvera en annexe au présent document le calendrier provisoire dont elle sera saisie pour examen.

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Les participants sont invités à communiquer à la Réunion des informations sur les mesures prises par leur pays pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes communes, la formation en matière de détection et de répression et la mise en commun de renseignements et de données d'expérience concernant les mesures de lutte contre le trafic de drogues.

Ce point de l'ordre du jour sera présenté par l'ONUDC, qui donnera une vue d'ensemble des tendances actuelles du trafic de drogues.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des mesures prises pour lutter contre le trafic de drogues et des problèmes pratiques qui entravent la coopération aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que des mesures prises pour y remédier.

Documentation

Statistiques concernant les tendances du trafic de drogues dans les Amériques et dans le monde (UNODC/HONLAC/2008/2)

Rapport de l'ONUDC sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/2008/CRP.1)

4. Application par les États de la région des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants sont invités à informer la Réunion des mesures prises par leur pays en application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Quito du 15 au 19 octobre 2007. Pour l'examen de ce point, la Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat établie à partir des réponses envoyées par les pays sur les mesures prises à cet égard.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur la suite donnée aux recommandations, les pays sont instamment priés de renvoyer le questionnaire rempli avant le 15 août 2008.

Documentation

Examen de l'application par les États de la région des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/2008/3)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux seront créés pour examiner les problèmes posés par le trafic de drogues dans la région et pour favoriser des débats informels et des échanges de vues ouverts, l'objectif étant de resserrer la coopération entre les différents services de détection et de répression en matière de drogues. Les groupes seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la plénière pour qu'elle les approuve et les inclue dans le rapport de la Réunion.

À l'issue de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, les groupes de travail seront invités à examiner respectivement les thèmes suivants:

a) Mesures prises à l'échelle régionale pour lutter contre le trafic de cocaïne

Malgré les succès notables enregistrés dans le domaine des mesures d'interception, le prix de détail de la cocaïne n'a pas augmenté, ce qui donne à penser que les trafiquants obtiennent à partir de la superficie totale consacrée aux cultures illicites de meilleurs rendements en chlorhydrate de cocaïne. La coopération entre les services de détection et de répression, plus précisément entre les services de contrôle frontalier, est particulièrement importante pour l'interception des envois illicites de cocaïne et de ses précurseurs. Dans toute la région, les trafiquants prennent toujours pour cible les postes frontière secondaires situés le long de nombreuses frontières terrestres, dans les petits ports et dans les aéroports des régions rurales car ces postes sont souvent mal équipés pour procéder à des vérifications minutieuses et dépister la présence de cocaïne ou identifier correctement les précurseurs placés sous contrôle international ou national. Le groupe de travail examinera les questions liées à l'interception de cocaïne et de précurseurs utilisés dans sa fabrication, du point de vue des États Membres et compte tenu de leurs expériences au cours des 12 derniers mois. Les participants feront part des tendances observées et seront invités à présenter des exemples concrets et à faire des propositions pour améliorer l'efficacité des efforts déployés par les services de détection et de répression pour lutter contre le trafic de cocaïne dans la région.

b) Amélioration de l'échange d'informations et de la coopération opérationnelle aux niveaux interinstitutionnel, transfrontalier et régional

La répression efficace du trafic de drogues passe par la promotion d'une coopération horizontale entre les États Membres de la région grâce à l'échange d'informations, la fourniture d'un appui opérationnel et la réalisation d'enquêtes préliminaires pour répondre aux demandes externes d'assistance. En outre, pour améliorer encore l'efficacité opérationnelle, il convient de nouer des relations de coopération entre homologues de pays voisins en encourageant l'utilisation de systèmes de communication et de procédures de recherche opérationnelles identiques ou compatibles, ainsi que l'adoption de normes communes pour la collecte, le stockage et l'extraction de données opérationnelles et de renseignements. Le groupe de travail examinera les lacunes repérées par les États Membres concernant l'instauration et le maintien de liens de coopération transfrontière. Les participants mettront en commun leurs données d'expérience et leurs procédures d'échange d'informations et examineront les moyens d'établir des relations de confiance et de favoriser la coopération par l'échange d'informations au niveau régional entre les services dans l'optique de formuler des recommandations concrètes à cet égard.

c) Réduction de la demande: le rôle des services de détection et de répression à l'appui de politiques efficaces

Les services de répression sont souvent les premières autorités publiques à entrer en contact avec les toxicomanes. Ils ont par conséquent un rôle clef à jouer dans les campagnes de sensibilisation du public visant à faire mieux prendre conscience de l'abus de drogues et des problèmes de criminalité qui l'accompagnent. La façon dont ils réagissent et les procédures qu'ils suivent ont d'importantes conséquences sur les tendances du trafic et de l'abus.

Le groupe de travail examinera les bonnes pratiques que les services de répression doivent appliquer pour soutenir les stratégies de réduction de la demande au sein de la population. Les participants seront invités à faire part, en donnant des exemples concrets, de l'expérience nationale et des bonnes pratiques éprouvées. Les domaines au sujet desquels ils voudront peut-être partager leurs connaissances sont notamment les suivants:

- i) La formation que les services de répression dispensent à leurs agents afin de changer leur attitude envers les toxicomanes, de réduire la stigmatisation et la discrimination et de faire mieux connaître les effets des drogues illicites;
- ii) L'état de la coopération entre les établissements scolaires, les services sociaux, le système de santé et les services de répression pour ce qui est de modifier la trajectoire des adolescents à risque ou des jeunes faisant l'expérience de la drogue;
- iii) La stratégie adoptée au niveau national sur le rôle des services de répression eu égard au traitement en milieu carcéral et aux mesures de substitution à l'emprisonnement (en rapport avec l'application des décisions judiciaires);

iv) La coopération entre les services de répression à l'appui de l'accès aux services de traitement et des mesures visant à prévenir et réduire l'abus de drogues.

Le groupe de travail sera également invité à repérer les lacunes des bonnes pratiques et les domaines dans lesquels il serait possible de faire davantage, avec les services de répression, en vue de formuler des propositions et des recommandations concrètes pour accroître la participation de ces services aux activités de réduction de la demande d'une manière générale.

6. Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants examineront un projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, indiquant notamment les thèmes à étudier en groupes de travail, ainsi que les lieux où pourraient se tenir les futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la dix-neuvième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la dix-huitième Réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU, d'une part, et celle du pays d'accueil, d'autre part.

Documentation

Organisation de la dix-neuvième Réunion des HONLEA
(UNODC/HONLAC/2008/4)

7. Questions diverses

Au titre de ce point, la Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

8. Adoption du rapport

La Réunion adoptera le rapport sur ses travaux, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail.

Annexe

Calendrier provisoire des travaux de la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 13 octobre	8 h 30		Inscription
	10 heures		Ouverture de la dix-huitième Réunion des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour
	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues	
15 heures	3	<i>Suite</i>	
Mardi 14 octobre	10 heures	4	Application par les États de la région des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
	15 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 15 octobre	10 heures	5	Groupes de travail
	15 heures	5	Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 16 octobre	10 heures	5	Groupes de travail (<i>suite</i>)
	15 heures	5	Groupes de travail (<i>suite</i>)
Vendredi 17 octobre	10 heures	6	Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
	15 heures	7	Questions diverses
		8	Adoption du rapport de la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes